

MODIFICATION D'AMENAGEMENT FORET DOMANIALE DE SAINT SAUVEUR (50)

DOCUMENT ARGUMENTAIRE DE LA MODIFICATION

I - Aménagement en vigueur de la forêt domaniale de Saint Sauveur (2005 - 2024)

- Contenance : 234,46 ha.
- Arrêté ministériel du 25 janvier 2007.
- Série unique traitée en taillis de Châtaignier et futaie régulière.
- Les essences objectif principales à long terme sont le Chêne sessile (49%), le Châtaignier (21%), le Chêne pédonculé (12%),...
- Le groupe de régénération a été fixé à 85,85 ha, composé de 65,49 ha de plantation après Bouleau et 20,36 ha de recépage de taillis de Châtaignier. Il a été basé sur :
 - une surface d'équilibre de 53 ha,
 - une surface à contrainte de durée de survie de 107 ha, due à 87 ha de bouleau et 20,36 ha de Châtaignier.

II - Problèmes posés, illustrés lors de la tournée du 17/06/2014

Le groupe de régénération est important (37% de la surface de la forêt). Avec les coupes rases de la fin du précédent aménagement, suivies de la plantation en 2006 (8.1, 10.1 pour 9,56 ha), on obtiendrait 40% de la surface de la forêt occupée par des arbres de moins de 20 ans.

Cette forêt est très fréquentée par le public car c'est la seule forêt domaniale feuillue du département de la Manche.

Enfin, certains peuplements de Châtaignier prévus en coupe de recépage semblaient de structure irrégulière, permettant d'envisager un traitement différent. Il a donc été décidé de les inventorier pour le vérifier.

III - Inventaire des peuplements de Châtaignier des unités 12.1 et 13.1 (12,35 ha)

Un inventaire statistique par placettes temporaires de surface fixe 10 ares a été réalisé en juillet 2014. Les tiges ont été inventoriées par classe de diamètre, avec un diamètre de précomptage 20 cm, et par essence, en distinguant les châtaigniers de franc pied des châtaigniers sur souche.

Le résultat montre une dominance du Châtaignier, avec la présence de Chêne sessile, Hêtre et feuillus divers. Les châtaigniers de francs pied sont bien présents, même si les châtaigniers sur souche dominant (Cf. annexe 1 : Carte de la répartition des essences présentes, en surface terrière).

L'étalement des classes de diamètre de l'ensemble des essences objectif (Châtaignier, Chêne sessile, Hêtre) est important, même si le Châtaignier est composé majoritairement de petits bois en 12.1 et de bois plus gros en 13.1 (Cf. annexe 2 : Histogrammes des unités de gestion par essence objectif et par classe d'âge, en surface terrière et en nombre de tiges).

La structure, excluant les essences Bouleau, Tremble, Saule et Houx, a été représentée sur la base de la typologie en nombre de tiges de la chênaie atlantique (Cf. annexe 3 : Carte de la structure des peuplements, en nombre de tiges). Ces éléments confirment l'irrégularité des peuplements des unités 12.1 et 13.1.

IV - Changement de classement

Compte tenu des enseignements de l'inventaire réalisé en 2014, les unités 12.1 et 13.1 seront traitées en futaie irrégulière et non plus en régénération par recépage du Châtaignier. La sylviculture appliquée sera celle définie dans le guide de la sylviculture en futaie irrégulière, avec dominance du Châtaignier, c'est-à-dire du haut vers le bas. Ainsi, les consignes suivantes seront appliquées successivement :

- les arbres arrivés au diamètre d'exploitabilité seront récoltés,
- une amélioration sera réalisée dans les BM et GB non arrivés au diamètre d'exploitabilité,
- une éclaircie forte sera effectuée au profit des perches et petits bois d'avenir, notamment un balivage des cépées de Châtaignier.

L'unité 18.1 est située entre l'arboretum et 2 parkings reliés par un sentier. Elle est par conséquent très fréquentée par le public. Bien qu'elle présente un peuplement pauvre, il est préférable de la traiter en futaie irrégulière plutôt qu'en régénération artificielle. Dans ce cadre, les zones vides pourront être plantées.

Le changement de classement porte donc sur les unités 12.1(6,92ha), 13.1(5,43ha) et 18.1(4,23ha), soit 16,58ha, soit 7,1% de la surface de la forêt.

V - Conséquences sur l'effort de régénération

L'effort de régénération devient égal à $85,85 - 16,58 = 69,27$ ha, constitué de :

- 9,56ha rasé, à planter,
- $55,93 - 4,23$ (unité 18.1) = 51,70ha à raser puis planter (surface à ouvrir et terminer),
- $20,36 - 12,35$ (unités 12.1 et 13.1) = 8,01ha de taillis à recéper.

Hors du traitement en taillis, la surface à régénérer était de 55,93ha sur une surface en futaie régulière de 177,14ha. Cette surface est ramenée à 51,70ha sur une surface en futaie régulière de 172,91ha. La variation est donc de 1,7%.

L'unité 1.1 a été rasée en 2014 en vue de sa plantation. L'unité 6.1 qui la jouxte, est également prévue en plantation après coupe rase. Afin de permettre à la plantation de l'unité 1.1 de grandir avant la coupe rase de l'unité contigue, la coupe rase de l'unité 6.1 sera reportée de 2019 à 2024.

VI - Conséquences sur le programme de coupes et sur la récolte prévisible

Le guide de la châtaigneraie en futaie irrégulière sera appliqué dans les unités 12.1 et 13.1, avec une rotation entre coupes de 6 à 7 ans. Le diamètre objectif est fixé à 40 cm pour les tiges issues de souche et à 45 cm pour les belles tiges de franc pied. Le prélèvement en coupe de traitement irrégulier est estimé à 45 m³/ha en moyenne.

Unité de gestion	Surface (ha)	Surface terrière en 2014	Type de coupe, année de coupe et récolte estimée		Evolution de la récolte	Année de dernière coupe
			Prévu dans l'aménagement de 2005 et non réalisé à ce jour	Prévu dans la modification de 2015		
12.1	6,92 ha	18 m ² /ha	Recépage en 2015, 3177 m ³	Irrégulier en 2018, 311 m ³	- 2866 m ³	2009
13.1	5,43 ha	22 m ² /ha	Amélioration en 2015 et recépage en 2021, 2422 m ³	Irrégulier en 2018, 244 m ³	- 2178 m ³	2012
18.1	4,23 ha		Rase en 2017, 508 m ³	Irrégulier en 2018, 190 m ³	- 318 m ³	1987
Total	16,58 ha		6107 m³, soit 305 m³/an	745 m³, soit 37 m³/an	- 5362 m³	

Cette réduction de récolte de 5362 m³ affecte les 10 dernières années et représente 268 m³/an sur 20 ans.

Ces 3 unités passent du groupe de régénération au groupe de traitement irrégulier. Or, les unités 12.1 et 13.1 sont passées une fois en coupe d'amélioration depuis le début de l'aménagement. Cette récolte est maintenue dans le groupe de régénération.

La récolte dans le groupe de régénération devient donc estimée à $765 - 305 = 460$ m³/an.

La récolte dans le groupe de traitement irrégulier est estimée à 37 m³/an, arrondie à 35 m³/an.

La récolte globale prévisible sur la forêt passe donc de 1160 m³/an à 890 m³/an, répartis en 460 m³/an dans les groupes de régénération, 395 m³/an dans les groupes d'amélioration et 35 m³/an dans le groupe de futaie irrégulière.

Cette récolte de 890 m³/an correspond à 3,9 m³/ha en sylviculture /an. Elle est inférieure à la production biologique estimée par l'IGN, en lien avec le faible capital sur pied présent

V – Lien avec les applications

Cette modification fait l'objet d'une fiche FSA. Les reports ou suppressions de coupes seront mis à jour dans l'application Rec Prev au fur et à mesure de leur passage à l'année d'état d'assiette.

VI – Annexes

- annexe 1 : Carte de la répartition des essences présentes, en surface terrière
- annexe 2 : Histogrammes des unités de gestion par essence objectif et par classe d'âge, en surface terrière et en nombre de tiges
- annexe 3 : Carte de la structure des peuplements, en nombre de tiges

Cette modification d'aménagement forestier a été élaborée par

Véronique ETIENNE, Responsable du service forêt de l'agence Basse-Normandie

En collaboration avec :

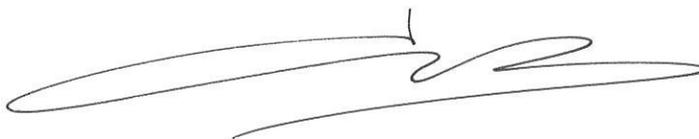
Sébastien ETIENNE, Rémi TROISGROS et Alisée PRIVAT, de l'UT Manche-Calvados

Isabelle DANCOURT, Responsable SIG de l'agence Basse-Normandie

A Alençon, le 4 novembre 2015,



Contrôlé par Bertrand DUGRAIN, Directeur de l'agence Basse-Normandie
Le 23 novembre 2015

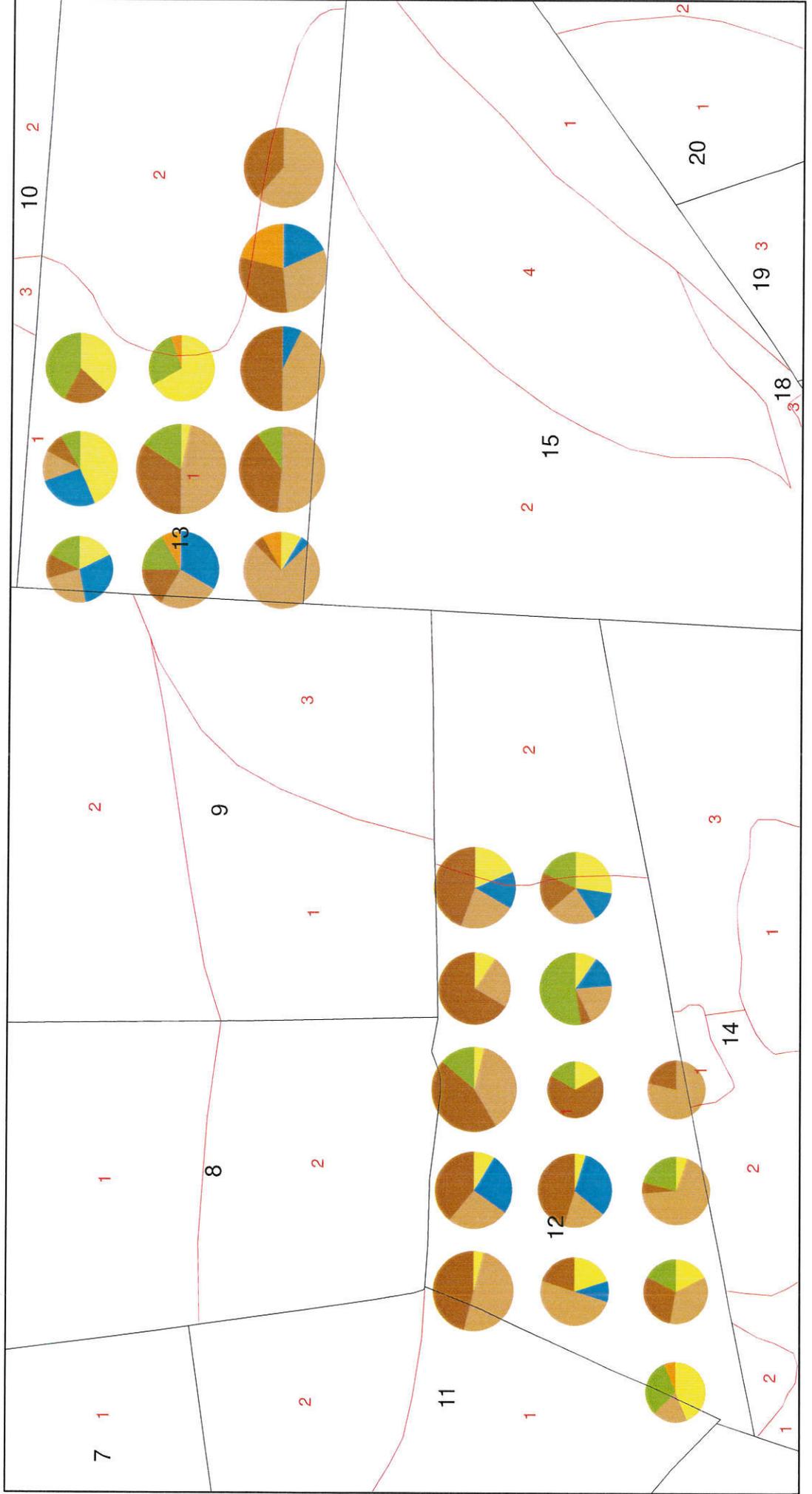
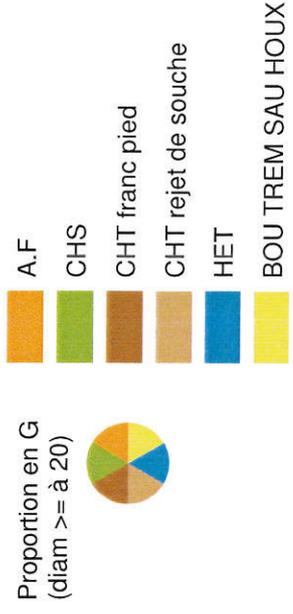


FORET DOMANIALE DE SAINT SAUVEUR
 INVENTAIRE 2014 PARCELLE 12 & 13 ESSENCES

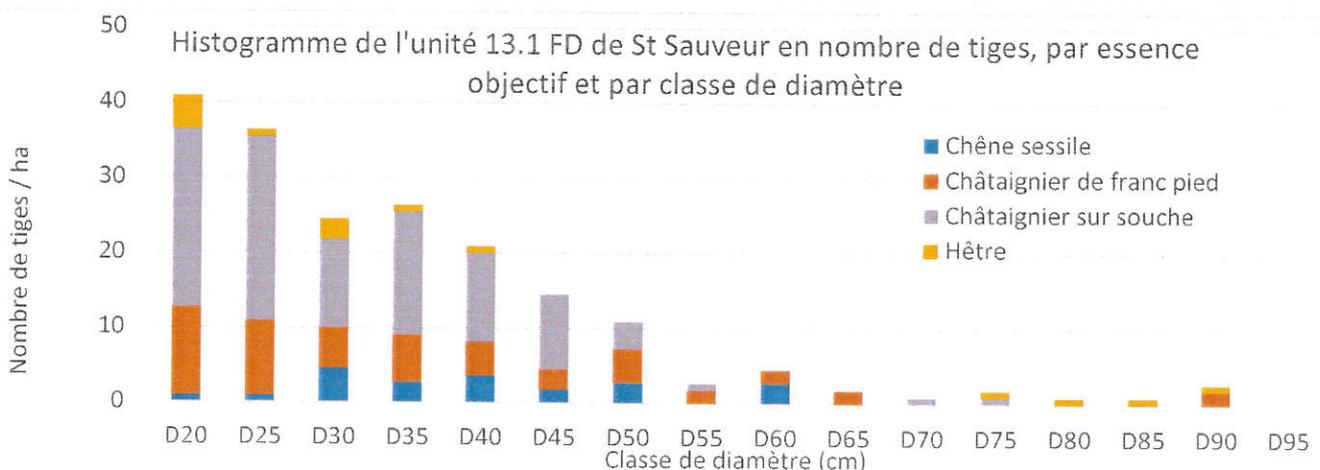
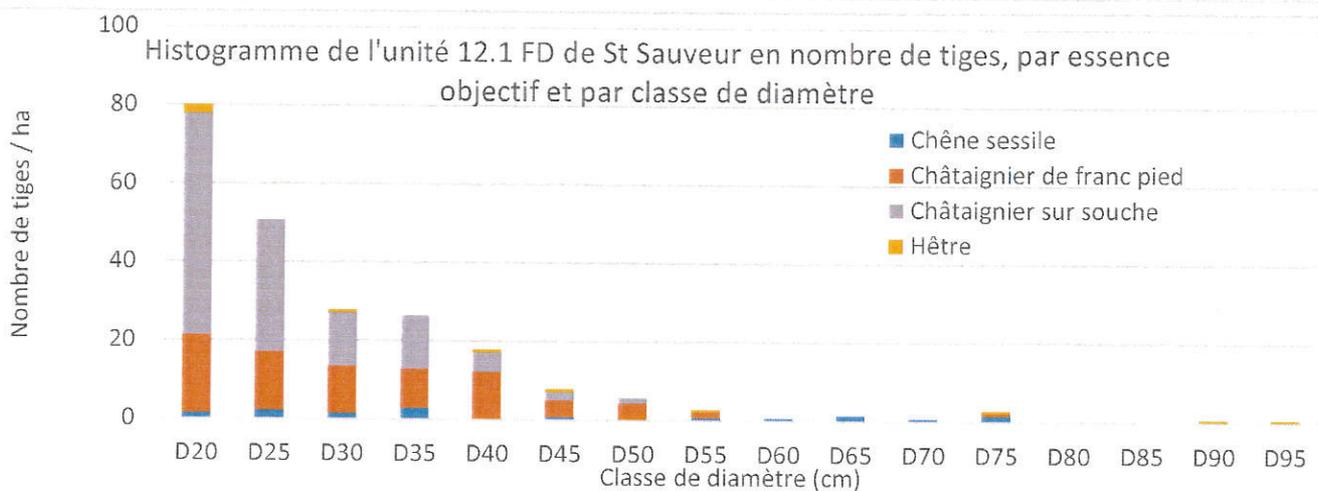
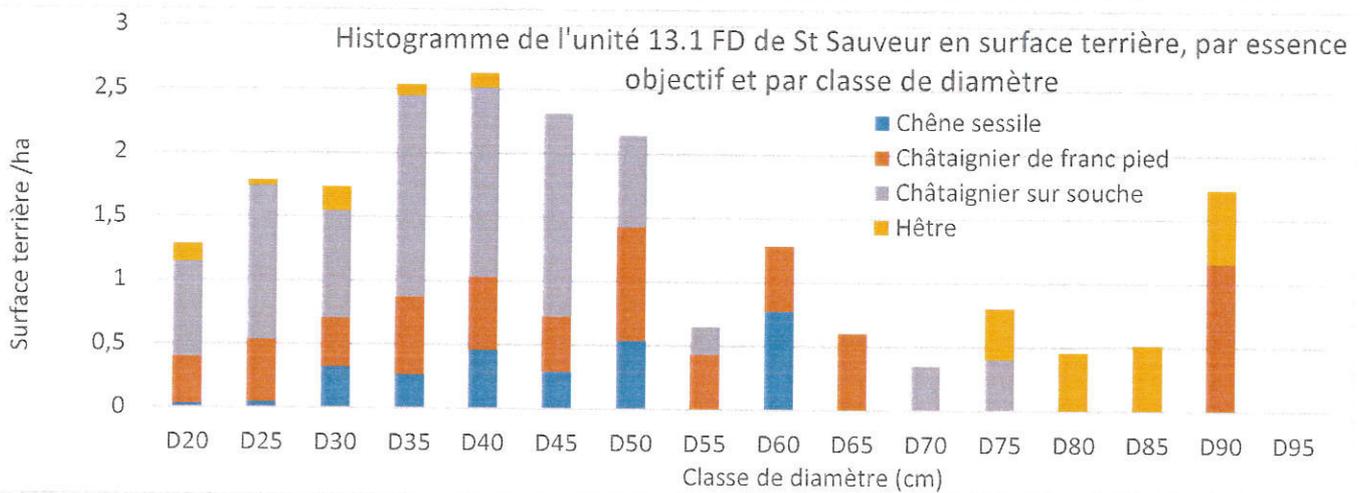
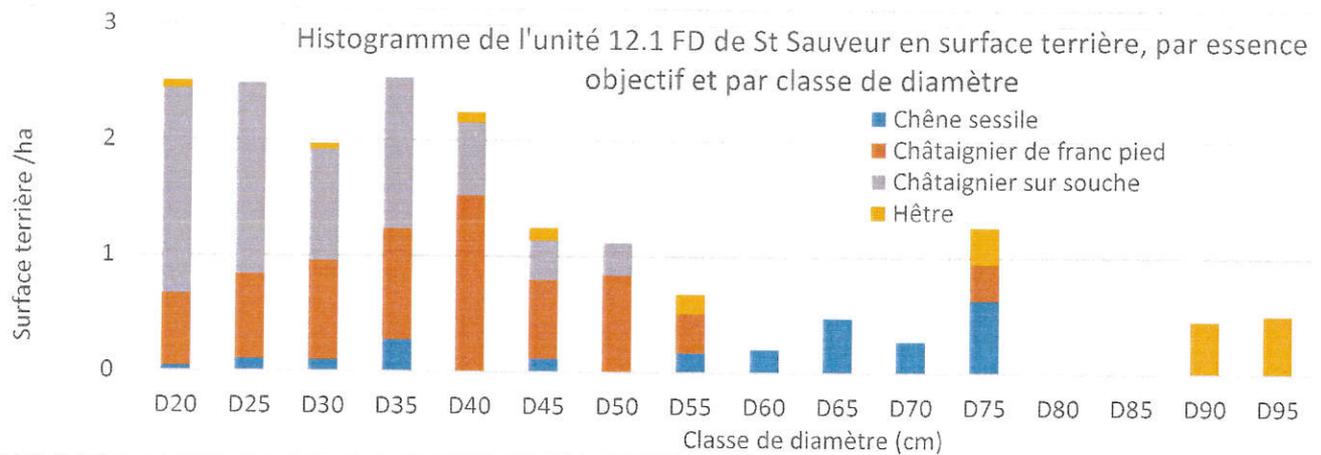
Toutes essences

ANNEXE 1 - Répartition des essences présentes, en surface terrière

Sept2014



Annexe 2 - Histogrammes des unités de gestion par essence objectif et par classe de diamètre



FORET DOMANIALE DE SAINT SAUVEUR
 INVENTAIRE 2014 PARCELLE 12 & 13 CAPITAL & STRUCTURE
 Bouleau, Tremble, Saules et Houx exclus

CAPITAL ANNEXE 3 - Structure des peuplements, en nombre de tiges
 GB à partir de

- 1 à 6 Classes de capital de 1 à 6
- diam 45 pour CHT et A.F
- diam 50 pour CHS et HET

Sept2014

- STRUCTURE en Nbre de tiges
- 2 - PB dominants et GB
 - 3 - PB et BM dominants
 - 4 - BM dominants
 - 5 - PB et GB dominants
 - 6 - Sans catégorie dominante
 - 7 - BM et GB dominants
 - 8 - GB dominants

